

Fusion scolaire Autigny-Chénens-Cottens

Dans le cadre de cette fusion scolaire, divers travaux et mesures réglementaires doivent être entrepris pour accueillir les écoliers dans les normes, soit :

1. Modification de la route près de l'école pour circulation des bus et mise en place d'une barrière automatique d'accès.

Cette réalisation se situant dans la rampe d'accès amenant à l'école à la route du Centre consiste en travaux de terrassement avec une finition en enrobé bitumineux avec une emprise permettant la manœuvre de bus d'une capacité de 25 passagers. La finition en enrobé est indispensable afin de garantir le déneigement de la surface, ce qui n'est pas possible avec une finition en grave stabilisée au ciment. Ces bus doivent en outre pouvoir déposer leurs passagers, ceci sans aucune manœuvre de recul. L'accès à cette rampe sera possible grâce à une barrière télécommandée avec des boucles d'induction au sol pour la sortie et l'entrée en toute sécurité des véhicules. Le passage sur cette rampe pour les personnes à mobilité réduite est garantie en tous temps.

Le coût de cet investissement s'élève à CHF. 49'300.—TTC

2. Modifications du bâtiment de la nouvelle école pour adaptation aux classes 1-2 H

L'arrivée de 5 classes d'école enfantine, nous oblige à réaliser diverses adaptations au niveau de la sécurité et de l'hygiène. Dans ce contexte, il est prévu la fourniture et pose de mains courantes adaptées aux élèves des classes enfantines, ainsi que la fourniture supplémentaire de lavabos avec eau chaude dans les locaux où ceux-ci s'avèrent manquants.

Le coût de cet investissement s'élève à CHF. 30'000.—TTC

Dans ce contexte, la classe de ACM a été déplacée des abris PC au 2^{ème} étage du bâtiment.